Budget 2027

RAPPORT DE MAJORITÉ 1 (PLR-UDC-PVL/LC)

1. Introduction

La position majoritaire de la commission des finances, composée de l'ensemble des commissaires PLR, UDC et PVL-LC, propose au Conseil communal de rejeter le budget présenté en l'état par la Municipalité.

Si la Municipalité n'a pas froid aux yeux de présenter un budget largement déficitaire, la majorité de la Cofin considère que, après examen attentif des différents services et directions, il est possible et nécessaire de présenter une perspective d'équilibre.

Aux yeux de la majorité, les finances de la Ville de Lausanne font face à un problème structurel puisque chaque année les charges augmentent (+ CHF 16 millions au budget 2027) alors que les recettes fiscales n'augmentent que de 1,4 millions.

2. Budget déficitaire

Le budget présenté prévoit un déficit de CHF 77.7 millions, dans la droite ligne (mais non sans une certaine gaucherie) de tous les budgets présentés lors de la précédente législature. La Municipalité l'explique par « un contexte incertain ».

À titre d'exemple, la Municipalité évoque à plusieurs reprises les conséquences sur les finances communales de l'acceptation de l'initiative 12% par la population vaudoise. Sans évoquer le fait qu'il y avait peu de chance que dite acceptation péjore à ce point les finances lausannoises, il est bien probable aujourd'hui, au vu des discussions cantonales, que l'impact communal sera minime – pour ne pas dire négligeable.

Derrière ces considérations de communication se cache la position de la Municipalité : un budget déficitaire ne pose aucunement problème, de telle sorte qu'aucune mesure n'est prise pour y remédier.

La position de la majorité de la Cofin s'inscrit aux antipodes de cette vision, raison pour laquelle elle a d'ailleurs proposé un certain nombre d'amendements qui visent à réduire le déficit.

L'examen du budget fait également ressortir des incohérences : certains revenus ne sont pas intégrés, d'autres paraissent surestimés, tandis que des charges sont inscrites sans perspective crédible de réalisation. Ces écarts fragilisent la fiabilité du déficit annoncé. Le budget traduit ainsi des intentions politiques, sans toujours les accompagner des moyens et des conditions nécessaires à leur mise en œuvre.

Un budget équilibré est un pas important – et nécessaire – vers des finances saines. Une maîtrise de l'augmentation toujours plus accrue des charges doit être réalisée. Ceci afin de permettre d'investir dans des projets d'utilité publique, d'assurer un avenir financier stable aux générations futures et d'être compétitif en matière de fiscalité.

3. Optimisation des charges et assainissement financier

La Municipalité indique présenter un budget « dans la continuité » des précédents. Or ce ne sont pas des bons modèles au vu des déficits systématiquement présentés.

Il existe un besoin accru d'optimiser certaines charges et leur quotité. Un questionnement de fond est nécessaire.

Des mesures d'optimisation doivent être prises de manière transversale. C'est dans cette optique que le groupe PLR a déposé en commission des finances un amendement en ce sens, afin d'imposer un objectif d'optimisation.

Cela peut passer par diverses mesures, et il convient que la Municipalité prenne ses responsabilités en la matière et optimise les charges de toutes les directions. Réduction des frais courants, réduction des frais d'honoraires externes, suppression des charges budgétées dont on peut définir, sur la base des comptes précédents, qu'elles ne se réaliseront pas, meilleure adéquation par rapport au réalisé 2025, réexamen et adaptation des besoins, priorisation des dépenses. Autant de mesures simples et efficaces que l'on devrait constater dans le cadre du processus d'élaboration budgétaire. Autant de mesures qui n'ont pas été prises. Cela nous amène à un constat : le budget, en l'état, ne peut pas être accepté en raison du manque d'optimisation flagrant entre autres.

Par ailleurs, la commune de Lausanne ne peut pas faire totalement abstraction du contexte économique et social global dans lequel elle évolue. A cet égard, la récente décision de la majorité de gauche du Conseil communal d'augmenter de +50% ses jetons de présence apparaît profondément inadéquate, pour ne pas dire choquante. Elle entraîne une nouvelle dépense à hauteur de CHF 300'000.- annuels qui n'est - en l'état - pas compensée. C'est la raison pour laquelle les commissaires UDC ont déposé un amendement tendant à compenser cette nouvelle charge par des réductions dans les subventions à la Culture et au Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés (BLI). Les décisions politiques doivent avoir des conséquences et la gauche majoritaire doit assumer ses choix : soit elle soutient les activités culturelles et sociales de notre ville, soit elle se subventionne elle-même.

S'agissant des mesures relatives au plan structurel d'assainissement financier (PSAF), la Municipalité a décidé d'y mettre un terme. Elle envisage de déterminer des mesures dites RRP, soit « réinvestir pour renforcer les prestations » à hauteur de CHF 2 millions. Ces mesures ne sont pas encore clairement définies.

Cela pose problème à plusieurs égards. La présente majorité a alerté à plusieurs reprises le prétendu bien-fondé des mesures PSAF qui ne remplissaient pas la définition d'assainissement financier. Sous prétexte de non-reconduction de charges ou de réduction, la Municipalité prétendait prendre des mesures concrètes. Or, au-delà du fait que dites mesures n'assainissaient pas les finances communales, il s'agissait davantage d'un report de charge : profiter d'un départ à la retraite pour augmenter ailleurs, par exemple.

Le plan RRP envisagé, dont on ne connaît pas les contours, semble s'inscrire dans le même sens : réduire le montant d'une charge pour le réallouer ailleurs. Cette manière de faire ne constitue aucunement des améliorations financières mais uniquement un processus budgétaire censé être appliqué de manière systématique.

Il s'agit d'un aveu clair de la Municipalité :

- Aucune mesure d'optimisation n'est prise.
- Aucun processus budgétaire transparent et responsable n'est mis en place.
- Aucune vision d'assainissement financier n'est envisagée.

Autant de préoccupations pour le budget 2027 et les suivants qui fondent la position majoritaire de la COFIN. Un budget équilibré, optimisé, assaini permettrait de garantir des finances communales stables et saines pour les générations futures.

Les derniers résultats aux comptes démontrent que des optimisations et des assainissements financiers sont possibles. Il convient de les inclure dans le budget 2027.

4. Dette

Au 31 décembre 2025, la dette bancaire de la Ville de Lausanne s'élève à CHF 3,118 milliards. La majorité considère cette situation alarmante, ce d'autant plus qu'au montant de la dette brute s'ajoutent les intérêts qui s'élèvent dans le budget 2027 à près de CHF 45 millions.

5. Conclusion

En définitive, la majorité de la commission des finances considère que la politique financière proposée par la Municipalité tend à maintenir les finances communales dans un cercle vicieux infernal et inefficient : les charges continuent d'augmenter, les revenus fiscaux ne suivent pas, les déficits s'accumulent et la dette bancaire continue de s'envoler. Face à ce constat, la pression fiscale sur les contribuables lausannois demeure et Lausanne maintient sa première position sur le podium des Villes vaudoises où le taux d'impôt est le plus haut, 10 points au-dessus du taux moyen d'impôt. Enfermée dans cette spirale, la Ville se prive d'une politique de développement économique dynamique qui lui apporterait - *in fine* - des recettes supplémentaires, lesquelles permettraient d'investir davantage pour les Lausannois.

Pour la majorité de la commission des finances,

Pauline Blanc, 1ère vice-présidente de la commission des finances, rapportrice (PLR)

Olivier Kaser, membre de la commission des finances (PLR)

Mathilde Maillard, membre de la commission des finances (PLR)

Valentin Christe, membre de la commission des finances (UDC)

Joël Oguey, membre de la commission des finances (UDC)

Serge de Ribeaupierre, membre de la commission des finances (PVL-LC)